Reconstruire des filières sur les nouveaux rapports industrie/services



SÉANCES PUBLIQUES PUBLIÉE LE 25/03/2013

Saisine liée : LES NOUVEAUX RAPPORTS INDUSTRIE-SERVICES À L'ÈRE DU NUMÉRIQUE

Une nouvelle saisine de la section des activités économiques

Le CESE vise, sur le thème de la reconstruction des filières industrielles et des nouveaux rapports industries/services, à engager une réflexion conduisant à des préconisations en s'appuyant sur des filières constituées comme l'aéronautique, sur des filières en construction comme les TIC et des filières à construire ou à reconstruire comme la filière bois.

La nécessaire ré-industrialisation de la France recueille l'approbation unanime des responsables politiques et sociaux du pays. Il est temps, aujourd'hui, de se donner les moyens de passer de l'objectif stratégique à sa mise en oeuvre.

En France, comme dans des pays d'économie similaire, les grandes réussites sont, ou furent, liées aux synergies dégagées dans un secteur industriel donné. Elles furent portées par une approche cohérente, partenariale, pérenne, des acteurs de ce secteur en dépit de leurs différences de taille, de métier, de culture, d'actionnariat…
La vision segmentée de l'industrie et des services ne résiste pas à la réalité économique de ces dernières années. Et il est question aujourd'hui « d'économie transactionnelle » où le produit s'accompagne de contrats de services qui prolongent la relation commerciale et industrielle.
Plus globalement, l'enjeu devient : comment produire et consommer autrement ?
Ainsi, à la jonction de l'industrie et des services, apparaissent de « nouveaux espaces industriels » qui posent la question de la définition des filières industrielles que le rapport Gallois désigne comme une condition de réussite pour la relance de l'industrie.
Ces espaces peuvent générer des processus de production industrielle comme dans l'ingénierie et les nouvelles technologies.
C'est donc dans ce nouveau continuum industriel que les contours de ces filières sont à redéfinir.
En prenant en compte les conséquences de la tertiarisation de l'industrie et le bouleversement des frontières industries/services, il s'agit de voir comment les filières peuvent être le vecteur de développement du concept d'avantage compétitif durable, tout en

conservant un lien solide avec le socle de production, promoteur de l'aménagement du territoire ?
Comment réagissent et s'organisent les professions concernées face à cette nouvelle configuration ?
Un rapport du Conseil général de l'industrie de l'énergie et des technologies pointe l'émiettement du secteur entre l'industrie, la sous-traitance et les services, tout en estimant qu'il représente un atout majeur de compétitivité pour la France. La question qui se pose alors est la suivante : les filières peuvent-elles créer un cadre dans lequel ETI, PME, TPE exprimeraient toutes leurs capacités d'innovation et de recherche, en mettant en oeuvre une mutualisation des connaissances et des ressources ? Comment retrouver une efficacité économique, sociale, sociétale et environnementale ? Le CESE pourrait, sur le thème de la reconstruction des filières industrielles et des nouveaux rapports industries/services, engager une réflexion conduisant à des préconisations en s'appuyant sur des filières constituées comme l'aéronautique, sur des filières en construction comme les TIC et des filières à construire ou à reconstruire comme la filière bois. Pour mener à bien ces travaux, il conviendra d'analyser l'articulation des filières ou des organisations similaires dans des pays représentatifs d'Europe et aussi en Asie, leurs performances, les « process » de compétitivité en vigueur dans l'industrie et les services ainsi que dans leurs rapports. Les préconisations pourraient se développer autour des axes suivants :

rendre plus compétitives les filières en intégrant tous les acteurs du processus industriel : ETI, PME, PMI, artisans ;

reconquérir le marché industriel français et favoriser ses capacités d'exportation, tout en assurant son ancrage territorial ;

porter l'élaboration de nouvelles stratégies commerciales et la création d'un « made in France » ;

assurer la dynamique sociale au sein des filières, la création et la pérennité de l'emploi, l'engagement des salariés et l'élévation des qualifications ;

permettre une synergie et une cohésion stratégique au sein et entre les filières.

Suivre les travaux de cette saisine

© - copyright CESE - Novembre 2026